

Environnement | Les Landes fixent le cap de l'autonomie énergétique à 2033



Un an de travaux, d'échanges et de réflexions, 15 webinaires thématiques, 6 comités techniques, plus de 350 participants... Une belle mobilisation pour une grande ambition : l'autonomie énergétique des Landes en 2033. « Pour atteindre cet objectif, la stratégie se base sur 3 axes : la sobriété énergétique, la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables », présente Xavier Fortinon Président du Conseil départemental des Landes. Ce plan départemental ambitieux piloté en partenariat avec l'État, les territoires et les partenaires du secteur, a vu ses principales actions opérationnelles adoptées ce 23 mars lors d'un comité stratégique dédié réunissant l'ensemble des partenaires impliqués.

Comme le rappelle Lucie Taverne, Directrice de l'Environnement du Département des Landes, le large travail collectif mis en place depuis le mois de février 2020 autour de la transition énergétique dans les Landes a abouti à dessiner « une trajectoire volontariste » pour le Département. Et pour cause, les objectifs posés portent d'une part sur une réduction de la consommation d'énergie de -25% d'ici à 2030, et d'autre part sur un développement des énergies renouvelables passant de 39 à 84% du mix énergétique afin de prétendre dès 2033 à l'autonomie énergétique et dès 2024 à l'autonomie électrique.

Habitat et mobilité : les secteurs clés

Pour parvenir à ces objectifs, le plan d'action, particulièrement charnu, a été présenté ce lundi après-midi à l'ensemble des partenaires publics et privés de la démarche. Du côté de la réduction des consommations énergétiques, la recherche d'économie est à faire principalement sur les secteurs du logement (et globalement du patrimoine bâti) et de la mobilité.

En effet en posant l'objectif, là aussi ambitieux, de la rénovation énergétique de 9 000 maisons et de 2 700 appartements par an, c'est 30% de l'objectif d'économie qui pourrait être atteint. De même parier sur l'amélioration de la performance énergétique de 2 200 locaux professionnels et 200 établissements industriels, c'est viser à chaque fois 10% de l'objectif global de plus de sobriété énergétique.

Des objectifs que le plan propose d'atteindre par différents types de mesures telles qu'une meilleure

communication et coordination des acteurs autour des aides à la rénovation déjà existantes, la mise en œuvre d'opérations de massification de ces rénovations à l'échelle de co-proprétés ou de lotissements, la diffusion de retours d'expérience de rénovations des bâtiments publics, la formation et l'accompagnement des professionnels à la certification, ou encore l'accompagnement à la réalisation d'audits énergétiques ou au management de l'énergie dans les industries.

"Révolution énergétique et culturelle"

En matière de transport, l'objectif d'ici 2030 est de parvenir à une réduction de 1000 GWh/an soit 25% de l'objectif global. Pour ce faire le plan compte actionner tous leviers de la mobilité tant en favorisant les services de proximité et le télétravail pour diminuer le besoin en déplacements, mais aussi en appuyant le recours aux modes actifs tels le vélo et la marche, en développant les transports collectifs et l'autopartage, de même que les motorisations alternatives, c'est à dire électriques, GNV et hydrogène. Autant d'axes soutenus par de nombreuses actions concrètes qu'elles soient pré-existantes, à développer ou encore à expérimenter.

Entrent ainsi notamment dans ce large objectif « mobilité » : un appel à projet pour le développement des tiers-lieux dans le département, la généralisation de l'infrastructure haut-débit, l'expérimentation de dessertes cyclables dans un rayon de 3 km autour des collèges, des expérimentations autour du co-voiturage, le renouvellement des flottes de véhicules publics ou encore le soutien au déploiement et la densification d'un réseau de stations de BioGNV.

« Au total, souligne Xavier Fortinon, l'ensemble de ces mesures et objectifs permettent de mesurer le changement à parcourir en moins de 10 ans. Au-delà de la révolution énergétique, c'est une vraie révolution culturelle avec beaucoup de changements de pratiques à mettre en place ». Mais il n'oublie pas qu'une part de cette sobriété énergétique ne pourra venir que de l'extérieur citant en écho à un long combat local (et régional) « la nécessaire mutation du transport de marchandises, pour lequel les Landes sont un couloir très important, vers le fret ferroviaire ». Voilà qui est redit, notamment à sa voisine de tribune, la Préfète du Département.

Multiplier par 3,2 de la production d'électricité renouvelable

Mais outre les économies d'énergie, ce schéma départemental vise aussi un fort et indispensable développement des énergies renouvelables pour parvenir à l'indépendance énergétique souhaitée là encore dès 2030... Concrètement, c'est une augmentation de 5000 Gwh par an issus de ENR qui est proposée, soit la multiplication par 3,2 de la production d'électricité renouvelable et par 1,7 la production de chaleur renouvelable. En la matière le plan d'action propose de cibler les énergies renouvelables thermiques collectives via la multiplication des contrats de développements territoriaux, la formation les donneurs d'ordre publics et privés aux énergies renouvelables, ou encore le soutien au développement des chaufferies bois énergie collectives. Autre aspect mis en avant : la cartographie départementale du potentiel de la géothermie sur sondes, avec à terme un objectif de 300 installations par an.

Si le plan d'action vise aussi à structurer la filière méthanisation et à faciliter l'émergence de projets territoriaux, il n'oublie pas non plus la question des gisements de chaleur fatale industrielle et de leur récupération et valorisation en interne ou sur des réseaux externes tels des réseaux de chaleur urbain.

Enfin, dans ce schéma de la transition énergétique, le photovoltaïque prend toute sa place à travers d'une large stratégie visant notamment « et en priorité » à massifier la surface de photovoltaïque sur les bâtiments et les parkings ainsi que sur toutes surfaces déjà artificialisées (toitures, parkings,...), mais aussi à étudier et expérimenter l'agrivoltaïsme ; ou encore à planifier le développement des centrales solaires sur les surfaces naturelles et forestières ou encore sur les plans d'eau. Le tout de manière contrôlée via les documents d'urbanismes. De quoi pour le président du Département appeler à l'attention de la Préfète à « la mise en place d'une doctrine commune entre collectivités et services de l'Etat », et prendre soin de souligner par ailleurs « la nécessité de réaliser ces projets sans que ça nuise à la diversité de la faune et de la flore que ces espaces peuvent abriter ». Un autre défi sans doute.



Solène Méric

Crédit Photo : DPT40

Publié sur aqui.fr le 24/03/2021

[Url de cet article](#)